

**FICHE N°2 a – ENSEIGNANT RESSOURCE MAITRE FORMATEUR A.S.H. TROUBLES DU SPECTRE AUTISTIQUE**

**ADAPTATION SCOLAIRE ET SCOLARISATION DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP**

<b>Textes de référence</b>	BO n°30 du 23 juillet 2015 - Circulaire n°2015-114 du 21 juillet 2015 relative aux missions de conseiller pédagogique
<b>Description du poste</b>	Le maître formateur ASH est un enseignant spécialisé auprès de l' <b>IEN-ASH1</b> . C'est une personne ressource, d'aide et de conseil à la scolarisation des élèves en situation de handicap. Il exerce ses fonctions dans le domaine des troubles du spectre autistique.
<b>Condition de recevabilité</b>	Etre titulaire du CAPA-SH / CAPPEI et du CAFIPEMF.
<b>Compétences particulières liées aux missions</b>	<p><b>Missions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Informations aux enseignants sur les incidences du handicap dans les apprentissages, dans la vie en classe et dans l'établissement (de la maternelle au BTS).</li> <li>- Conseils sur les adaptations pédagogiques et/ou matérielles en lien avec les besoins de l'élève et les décisions de l'Équipe de Suivi de Scolarisation.</li> <li>- Rencontre avec les équipes pédagogiques des écoles et des établissements pour assurer la continuité des apprentissages tout au long du parcours scolaire.</li> <li>- Conseils pour l'adaptation des différentes évaluations (nationales, de circonscription, d'établissement ...) et aide à leur analyse.</li> </ul> <p><b>Modalités d'intervention</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Observation de l'élève en situation scolaire.</li> <li>- Temps de travail avec l'enseignant et/ou l'équipe pédagogique.</li> <li>- Participation aux Équipes de Suivi de Scolarisation, aux Équipes Éducatives.</li> <li>- Formation :             <ul style="list-style-type: none"> <li>o animations pédagogiques,</li> <li>o stages.</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Procédures d'intervention</b></p> <p>Le Maître Formateur ASH intervient à la demande de l'enseignant ou de l'équipe pédagogique en concertation avec l'enseignant référent, acteur central du dispositif de scolarisation des élèves en situation de handicap.</p> <p><b>Compétences particulières</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une bonne connaissance des troubles du spectre autistique</li> <li>- Une attention particulière à la prise en compte des besoins éducatifs particuliers et des adaptations pédagogiques pertinentes</li> <li>- Une bonne connaissance du fonctionnement de l'école inclusive.</li> <li>- Une capacité à travailler en équipe, notamment avec des partenaires impliqués dans le suivi de la situation de l'élève.</li> <li>- Une capacité à se former afin de proposer aux équipes un appui pédagogique adapté.</li> </ul>